RESTRICTED

IP/C/4

30 novembre 1995

(95-3869)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

MODELE DE LISTE DES "AUTRES LOIS ET REGLEMENTATIONS" A NOTIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2

Décision du Conseil des ADPIC du 21 novembre 1995

1. Lorsqu'il notifiera ses "autres lois et réglementations" conformément à la section 3 de la Décision sur les procédures de notification des lois et réglementations nationales et l'établissement possible d'un registre commun de ces lois et réglementations au titre de l'article 63:2 (IP/C/2), chaque Membre fournira la liste de ces lois et réglementations établie selon le modèle ci-joint.

2. Les listes seront structurées suivant les catégories figurant dans l'Accord sur les ADPIC, qui sont les suivantes:

Droit d'auteur et droits connexes
Marques de fabrique ou de commerce
Indications géographiques
Dessins et modèles industriels
Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
Protection des renseignements non divulgués

Prévention d'un usage abusif des droits de propriété intellectuelle

Procédures et mesures correctives judiciaires civiles
Mesures judiciaires provisoires
Prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière
Procédures pénales
Toutes autres procédures et mesures correctives administratives

Lorsqu'une loi ou une réglementation relève de plus d'une rubrique, il faudrait la mentionner dans chacune des rubriques correspondantes.

./.

MODELE DE LISTE DES "AUTRES LOIS ET REGLEMENTATIONS"

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTREE EN VIGUEUR	BREVE DESCRIPTION
Droit d'auteur et droits connexes	
Marques de fabrique ou de commerce	
Indications géographiques	
etc. *(voir les rubriques indiquées au paragraphe 2 ci-dessus)*	